

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVÉ, maire. La séance a été publique.

Etaient présents : Noël BOURDILLAT, Jacques AUGER, Cathy BOURDEAU, Matthieu CHALLE, Jacky COGNEAU, Jacqueline LARCHER, Françoise LECOMTE et Romain LHOPITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Martine TROUINARD donnant pouvoir à Noël BOURDILLAT
Damien REVEIL donnant pouvoir à Matthieu CHALLE

Absents : Jean-Luc WEINICH, Muriel PROD'HOMME, Céline MANIEZ

Secrétaire de séance : Françoise LECOMTE

Date de convocation : 18/05/2018

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Françoise LECOMTE est désignée secrétaire de séance.

B. Approbation du compte-rendu du conseil du 6 avril 2018

Le conseil municipal, **approuve**, à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 6 avril 2018.

C. Délibérations :

1) Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise dans la filière technique en catégorie C.

Madame le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu de l'avancement de grade au titre de la promotion interne 2018, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- ❖ Gestion et entretien des espaces verts communaux
- ❖ Gestion et entretien des voiries communales
- ❖ Gestion et entretien des bâtiments communaux
- ❖ Encadrement d'un agent contractuel de droit privé

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Il bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité s'il remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- 1) **De créer, à compter du 1^{er} juillet 2018, 1 emploi permanent d'agent de maîtrise de catégorie C dans la filière technique à 35 heures par semaine en raison de l'avancement de grade au titre de la promotion interne de l'adjoint technique principal de 1^{ère} classe de la collectivité**
- 2) **D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et article prévus à cet effet :**

2) Vente du logement communal.

Madame le maire expose au conseil la situation du logement communal. Le départ du dernier locataire depuis 8 mois, l'importance des travaux nécessaires pour sa réhabilitation, l'absence de bailleurs sociaux intéressés par ce logement, conduisent le bureau à proposer au conseil l'aliénation du bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date du 16 avril 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ; que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ;

- **Autorise** Madame le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble, de gré-à-gré, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales (Article L2241-1 et suivants);
- **Charge** Madame le maire, en particulier, de faire dresser par un expert les plans de division dudit immeuble,
- **Décide** d'établir l'acte administratif d'aliénation par le service administratif de la mairie.
- **Fixe le prix de vente du bien à 115 000 Euros** (négociation possible)

3) Révision des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2018/2019.

Madame le maire explique au conseil, la nécessité d'augmenter les tarifs de cantine, pour compenser l'augmentation annoncée de la facturation des repas livrés par la cuisine centrale de la Communauté de Communes des Portes Eureliennes d'Ile de France, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** les nouveaux tarifs de cantine suivants, à compter du 3 septembre 2018:
 - Forfait mensuel « Néronnais » **55€/mois** de septembre 2018 à juillet 2019
 - Forfait mensuel « Extérieur » **66€/mois** de septembre 2018 à juillet 2019
 - Repas exceptionnel à l'unité « Néronnais » : **4,65€/repas**
 - Repas exceptionnel à l'unité « Extérieur » : **6,70€/repas**

4) Demande de subvention pour l'acquisition d'un broyeur auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Madame le Maire rappelle que L'Agence de l'Eau Seine-Normandie accompagne encore les collectivités souhaitant acquérir du matériel dans le cadre de son 10^{ème} programme 2013-2018, dans la mesure où celles-ci ont mis en place un plan de désherbage sur leur territoire communal comme cela a été fait sur la commune de Néron. Un broyeur est nécessaire pour optimiser la gestion alternative des espaces verts communaux.

Madame le maire propose au conseil l'acquisition du matériel suivant :

Devis broyeur (Groupe LECOQ) du 4 mai 2018 :	2 561,00€ HT
Total des dépenses :	2 561,00€ HT
Subvention Agence de l'Eau Seine - Normandie sollicitée (50%) :	1 280,50€
Fonds propres :	1 280,50€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité**, de solliciter une subvention de 1 280,50€ auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie pour l'acquisition d'un broyeur.

5) Demande de subvention pour l'acquisition d'un broyeur auprès de la Région.

Madame le Maire rappelle l'engagement de la collectivité dans la gestion alternative de ses espaces publics grâce à l'élaboration d'un plan de désherbage communal en collaboration avec la Fredon, suite à la signature de la Charte « 0 pesticide » le 4 octobre 2014.

Dans le cadre de la gestion différenciée des espaces verts publics conduisant vers une démarche « 0 pesticides », le Conseil Régional subventionne l'acquisition de matériel permettant de répondre à cet enjeu, à hauteur de 40%, dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

Madame le Maire propose au conseil l'acquisition du matériel suivant :

Devis broyeur (Groupe LECOQ) du 4 mai 2018 :	2 561,00€ HT
Total des dépenses :	2 561,00€ HT
Subvention de la Région sollicitée (40%) :	1 024,40€
Fonds propres :	1 536,60€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité**, de solliciter une subvention de 1 024,40€ auprès de la Région pour l'acquisition d'un broyeur.

6) Remplacement des représentants de la commune à l'Agence Technique Départementale.

Madame le maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale (ATD). A ce titre elle bénéficie des services suivants :

- En matière d'assistance dans le domaine routier.
- En Maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 30 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux)
- En Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 30 000 € et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).
- Conseils en conservation du domaine public, de la police de circulation, de la sécurité routière.
- Assistance technique pour la préparation des programmes annuels d'entretien.
- Instruction des autorisations urbanisme au regard des droits des sols.

Les représentants actuels de la commune auprès de l'ATD sont :

- Madame MANIEZ Céline, titulaire.
- Monsieur REVEIL Damien, suppléant.

Madame le maire fait part au conseil du souhait de Madame MANIEZ d'arrêter sa mission de représentante titulaire de la commune auprès de l'ATD pour raisons personnelles.

Madame le maire propose au conseil de désigner un nouveau représentant titulaire.

Monsieur Noël BOURDILLAT se porte candidat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **désigne**, à l'unanimité,

- Monsieur Noël BOURDILLAT comme titulaire pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale d'Eure et Loir

Monsieur Damien REVEIL reste représentant suppléant.

D. Questions diverses :

1) Commission travaux.

↕ Travaux de sécurité à Feucherolles

Monsieur AUGER fait part au conseil de l'achèvement des travaux de réalisation des deux plateaux surélevés à Feucherolles et de leur efficacité pour ralentir la vitesse des automobilistes. Les riverains sont satisfaits de ces dispositifs de sécurité. Monsieur Matthieu CHALLE demande au conseil s'il ne serait pas judicieux d'abaisser la vitesse réglementaire de circulation dans le hameau, à 30km/h. Par ailleurs, le radar pédagogique ayant moins d'utilité à sa place actuelle dans le hameau, du fait de la réalisation des plateaux surélevés, pourrait être déplacé dans la rue de Feucherolles, à l'entrée de Néron, entre le poney club et les premières habitations.

Madame le maire propose que la commission travaux étudie ces points pour le prochain conseil.

↕ Etude pour terminer la place de la mairie

Monsieur CHALLE présente au conseil, pour avis, le projet de réaménagement de la place de la mairie, étudié en commission travaux. L'objectif visé est de supprimer les gravillons pour créer un espace public avec plusieurs zones, cheminements, accès aux bâtiments, détente, massifs, stationnements. Le conseil donne un avis favorable et attend les données chiffrées pour décider.

↕ Réfection de la ganivelle

Madame le maire demande au conseil de se positionner sur le maintien des structures éphémères construites dans le Néron lors du festival excentrique 2014. Un problème de sécurité entoure ces structures car elles sont anciennes et très fragilisées suite aux dernières intempéries de cet hiver. Après en avoir longuement discuté, le conseil **décide à l'unanimité**, et pour des raisons de sécurité, de supprimer la ganivelle mais de conserver le ponton. Un mail sera envoyé aux bénévoles pour organiser le démontage de la ganivelle un dimanche matin du mois de juin 2018. Les employés communaux termineront le nettoyage et emmèneront en déchetterie les matériaux irrécupérables.

Monsieur Matthieu CHALLE quitte la séance à 22h08 pour impératif personnel.

2) Commission urbanisme

🚧 **PLUi – point sur les différentes réunions avec le Cabinet CITTANOVA**

Monsieur BOURDILLAT fait part au conseil de l'état d'avancement des travaux d'élaboration du PLUi avec le bureau d'études Cittanova. Un plan provisoire de zonage a été remis à chaque commune afin qu'elle valide, les différentes zones de son territoire : les « dents creuses » (bourg et hameaux) de la zone urbaine, les terrains à conserver en zone agricole dans la zone urbaine, le nombre de constructions limitées à définir dans les hameaux, etc.

Les agriculteurs, précédemment destinataires d'une enquête en 2017, seront consultés (pour ceux qui n'avaient pas répondu en 2017) afin connaître leurs projets relatifs à l'exploitation de leur ferme et à l'avenir de leurs bâtiments (extension, changement de destination etc.).

Madame le maire informe le conseil que le bureau d'études Cittanova fournira à la prochaine réunion du 6 juin 2018, un plan, avec uniquement les zones pouvant être urbanisées.

3) Patrimoine bâti

🚧 **Restauration église – Point sur les rencontres avec les architectes**

Monsieur COGNEAU fait part au conseil de la rencontre, de 2 architectes experts en monuments historiques pour le projet de restauration de l'église Saint Léger de Néron. Une rencontre avec un troisième architecte sera programmée courant juin. Madame le maire rappelle qu'une procédure d'appel d'offre restreint sera lancée fin 2018 pour choisir le cabinet d'architecte qui assurera une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'édifice. En 2019, le permis de construire sera déposé et les demandes de subventions sollicitées auprès des partenaires financiers. Une première tranche de travaux pourrait être prévue en 2020.

4) Culture

🚧 **Bibliothèque – Nouvelle responsable au 01/09/2018 – projets envisagés**

Madame BOURDEAU fait part au conseil du départ de la responsable actuelle de la bibliothèque de Néron, à la fin de l'année scolaire 2017-2018. Madame Françoise LECOMTE, conseillère municipale déléguée, reprendra bénévolement la responsabilité de ce service au 1^{er} septembre 2018. L'équipe reste inchangée.

Madame le maire précise au conseil que les objectifs fixés sont :

- Maintenir les permanences
- Relancer les expositions
- Etudier la reprise des ateliers avec l'école
- Créer des liens avec d'autres bibliothèques

🚧 **Spectacles : Jazz en mars 2019 / Scènes Euréliennes 2019**

Madame BOURDEAU informe le conseil qu'un rendez-vous est pris le 29 mai 2018, en mairie de Néron, avec la Présidente de l'association « Jazz en mars », Madame GIRAUDO, pour l'organisation d'un spectacle de Jazz à Néron en 2019.

Concernant les Scènes Euréliennes 2019, Madame BOURDEAU précise que le succès rencontré pour la pièce de théâtre « FIN DE SERVICE » d'Yves GARNIER - Cie Cavalcade, jouée à Néron le 7 avril 2018, encourage la commune à renouveler l'opération pour 2019. La demande auprès du conseil départementale a été faite.

5) Animations et fêtes

🚧 **Comité des fêtes : fête du 14 juillet 2018**

Madame LARCHER informe le conseil du programme pour les festivités du 14 juillet 2018. Jeux (concours de boules, courses de caisses à savon etc.), retraite aux flambeaux, feux de Bengale et cascade de lumières sur l'église, apéritif républicain et bal rythmeront cette journée. Un thème de

couleur « bleu, blanc, rouge » sera proposé au public. Un DJ sera embauché par le comité des fêtes pour animer la course de caisses à savon et le bal. Tous les bénévoles sont les bienvenus pour aider à l'installation et à la sécurité de l'évènement.

✚NVP : Fête du patrimoine de pays le 17 juin 2018

Madame le maire informe le conseil de l'animation prévue, par l'Association Néron, Vie et Patrimoine, lors de la journée du patrimoine, le 17 juin prochain, sur le thème de « L'homme et l'Animal ». Des stands autour de ce thème seront installés sur la place de la mairie entre 14h et 17h (chèvres, poules, poneys, vers de terre, apiculteur, toilettage etc.). L'après-midi se terminera avec un concert dans l'église, « Chœur d'Hommes » à 17h.

✚Repas des anciens élèves de l'Ecole des Sources, le 29 septembre 2018

Madame le maire informe le conseil de l'organisation d'un repas des anciens élèves de l'école de Néron, à l'initiative d'un particulier, le 29 septembre 2018 à midi. Le repas se déroulera dans la salle des fêtes. Environ 80 personnes sont attendues. Madame le maire propose au conseil d'accueillir ces anciens écoliers néronnais, à 11h, en mairie, pour leur proposer une visite des locaux actuels de l'école et leur offrir un apéritif. Le Conseil approuve l'idée.

6) Stationnements

✚Point sur les stationnements dangereux, gênants – suites à donner.

Madame le maire signale au conseil deux stationnements dangereux et gênants. Un courrier sera adressé aux propriétaires. Par ailleurs, la bande jaune matérialisant l'interdiction de stationner devant le café-restaurant et dans le carrefour, sera repeinte pour plus de visibilité. Madame le maire n'exclut pas le recours à la gendarmerie pour verbaliser tout automobiliste contrevenant à cette interdiction de stationnement.

E. Tour de table :

✚Containers à verre.

Madame LECOMTE signale que les containers à verre ne sont plus ramassés. Les bouteilles s'entassent à côté du contenant. Monsieur AUGER prendra contact avec l'entreprise en charge de la collecte pour connaître les raisons de ce manquement.

✚Bouches d'engouffrement encombrées.

Monsieur LHOPITEAU signale le ruissèlement des eaux de pluie chez certains particuliers dans la rue de Villiers. Les bouches d'engouffrement peuvent être encombrées suites aux intempéries de l'hiver. Les employés communaux les vérifieront.

✚« Art brut ».

Monsieur LHOPITEAU informe le conseil de l'organisation d'une exposition « Art brut » à la ferme au Colombier, le 26 mai et le 2 juin 2018, de 10h à 18h. L'artiste nogentaise, Véronique JEHANNET, travaille les métaux et le bois pour en faire des sculptures.

✚Nettoyage de printemps.

Madame BOURDEAU informe le conseil de la date du 10 juin 2018, retenue par le conseil municipal des jeunes (CMJ) pour organiser le nettoyage de printemps du village. Le CMJ fait appel à toutes les bonnes volontés par voie d'affichage et de distribution d'un flyer fin mai.

Le CMJ organise un grand concours de dessins durant l'été 2018 sur le thème de l'église de Néron. L'exposition des dessins des participants et l'élection du lauréat auront lieu le samedi 29 septembre 2018 lors de la fête de la Saint Léger.

Le CMJ souhaite savoir si sa demande d'abris bus pour le hameau de La Place a été acceptée. Madame le maire répond qu'il n'y a pas de subventions pour ces travaux auprès du Département. Le projet est pertinent et son étude doit se poursuivre.

Interdiction brulage des végétaux

Madame LARCHER demande au conseil où se trouve l'information sur l'interdiction de brulage des végétaux. Madame le maire répond que l'information est affichée en Mairie et présente dans les flashes et bulletins municipaux.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.
Néron, mercredi 23 mai 2018.***

Les Membres :

Noël BOURDILLAT

Jacques AUGER

Cathy BOURDEAU

Matthieu CHALLE

Jacky COGNEAU

Jacqueline LARCHER

Romain LHOPITEAU

La secrétaire :

Françoise LECOMTE

maire

Geneviève LE NEVÉ

